

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoint), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 18

Objet : Demande de subvention DETR et DST pour l'aménagement d'une aire de jeux avenue Foch et installation d'un jeu supplémentaire à l'aire de jeux rue de l'Egalité

Vu la délibération du 28 mai 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé les travaux de réalisation d'une aire de jeux avenue Foch pour un montant de 35 685 € HT et d'un jeu à l'aire de jeux rue de l'Egalité pour un montant de 4 246 € HT, soit une dépense totale de 39 931 € HT,

- approuvé le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Jeux avenue Foch	35 685 € HT	ETAT - DETR - 30 %	11 979.30 €
Jeu rue de l'Egalité	4 246 € HT	CD 39 - DST - 30 %	11 979.30 €
		Autofinancement - 40%	15 972.40 €
Total	39 931€ HT	Total	39 931 € HT

- autorisé le Maire à signer les demandes de subventions auprès de l'ETAT au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST ;

VU la note de synthèse n° 2022-16 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme et forêt » réuni le 24 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que l'aire de jeux avenue Foch a fait l'objet du contrôle annuel de conformité par la société SOLEUS le 19 janvier 2022. Ce contrôle a mis en évidence des non-conformités majeures. Au vu des remarques de ce rapport et de la vétusté des jeux, il est envisagé un remplacement rapide de ceux-ci, plutôt qu'une remise en conformité. Le nouveau projet, redimensionné, prévoit l'installation des jeux suivants :

.../.

.../. 2 –

- Structure de jeux « Le Chaland »
- Jeu à ressort « Le Dauphin »
- Jeu à ressort « Gobi le poisson »
- Un portique « Kanopé + Nacelle »
- Une table pique nique
- Une poubelle

CONSIDERANT que la fourniture et la pose de ces équipements avenue Foch sont estimées à 31 372,68 € HT par la société PROLUDIC. Etant précisé que pour le portique il conviendra de créer un sol amortissant avec pose de bordure et mise en place de gravillons roulés. Cette prestation étant chiffrée à 2 479 € HT par la société SJE. Le coût du nouvel aménagement de l'aire de jeux avenue Foch est donc de 33 851.68 € HT.

CONSIDERANT qu'il est envisagé l'installation d'une structure complémentaire à celles existantes rue de l'Egalité. Cette structure destinée aux enfants de 2 à 10 ans est estimée par la société PROLUDIC, fourniture et pose à 5 572,04 € HT,

CONSIDERANT que le coût global de cette opération avenue Foch et rue de l'Egalité s'élève donc à 39 423,72 € HT, ces travaux pouvant être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et par le Conseil Départemental au titre de la Dotation de Soutien aux Territoires (DST). Le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Jeux avenue Foch	33 851,68 € HT	DETR 30%	11 827.12 €
Jeu rue de l'Egalité	5 572,04 € HT	CD 39 - DST - 38 %	13 009.83 €
		Autofinancement - 37 %	14 586.77€
Total	39 423,72 € HT	Total	39 423,72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ APPROUVE ces travaux de réalisation d'une aire de jeux avenue Foch pour un montant de 33 851,68 € HT et d'extension de l'aire de jeux rue de l'Egalité pour un montant de 5 572,04 € HT soit au total 39 423,72 € HT.

2/ AUTORISE le Maire à signer les bons de commande correspondant à cette opération.

3/ APPROUVE le plan de financement ci-dessus correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Jeux avenue Foch	33 851,68 € HT	DETR 30 %	11 827.12 €
Jeu rue de l'Egalité	5 572,04 € HT	CD 39 - DST - 33 %	13 009.83 €
		Autofinancement - 37 %	14 586.77€
Total	39 423,72 € HT 47 308,46 € TTC	Total	39 423,72 €

4/ AUTORISE le Maire à signer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST telles qu'indiquées ci-dessus.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.



Le Maire.

Dominique BONNET